



---

**Présidence de** : M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

**Secrétaire de séance** : Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice** : 89

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés** : 81

**Membres présents** : 70

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-Les-Eaux) - Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Ali BENAMARA (Escaudain), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), Mme Any BROWERS (Bouchain), M. Bernard CARON (Wallers), Mme Sylviane CARPENTIER (Trith-Saint-Léger), M. Claude CAULIEZ (Escaudain), M. René CHER (Raismes), M. Clotaire COLIN (Trith-Saint-Léger), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Daniel COTTON (Denain), Mme Isabelle D'HERBECOURT (Denain), M. Gérard DAUMERIE (Denain), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), Mme Annie DENIS (Denain), M. Akim DERGHAL (Denain), Mme Claudine DEROEUX (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. Sébastien DUCHEMIN (Denain), Mme Nadine DUPONT (Denain), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), M. Yves GUÉPIN (Raismes), Mme Sabine HEBBAR (Denain), M. Daniel HERLAUD (Escautpont), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. David LECLERCQ (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Charles LEMOINE (Roeulx), M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx), Mme Jeannette MARCUZZI (Escaudain), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles), Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Michel SION (Escaudain), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), Mme Christabel TOURNOIS (Saint-Amand-les-Eaux), M. Patrick TRIFI (Raismes), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines), Mme Annie WAETERLOOS (Hasnon), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), Mme Isabelle ZAWIEJA (Roeulx), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

***M. Michel BLAISE (Bellaing) a quitté la séance après la délibération portant le n°166/17***

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : 11

Mme Virginie CARLIER (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à M. Francis WOJTOWICZ (Titulaire)  
Mme Hélène DA SILVA (Saint-Amand-les-Eaux) a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL (Titulaire)  
M. Jacques DUBOIS (Nivelle) a donné pouvoir à Mme Odile DRUON (Suppléante)  
M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à Mme Jocelyne LOSFELD (Titulaire)  
Mme Yamina MOHAMED (Denain) a donné pouvoir à M. Daniel COTTON (Titulaire)  
M. Christian MONTAGNE (Denain) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (Titulaire)

Mme Marie-José PAILLOUSSE (Raismes) a donné pouvoir à M. Yves GUÉPIN (Titulaire)  
M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy) a donné pouvoir à M. Jean-René BIHET (Titulaire)  
M. Bruno SALIGOT (Escaudain) a donné pouvoir à Mme Jeannette MARCUZZI (Titulaire)  
Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers) a donné pouvoir à M. Bernard CARON (Titulaire)  
Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (Titulaire)

**Membres absents excusés : 8**

Vice-Présidents : M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Yannick NISON (Hasnon)

Conseillers communautaires : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Bertrand HUART (Hélesmes), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), Mme Christine NELAIN (Abscon), Mme Sylvia POTIER (Raismes)

---

**156/17 - Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire**

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux des séances du Bureau et du Conseil Communautaire du 26 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

---

**157/17 - Adoption de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2017**

Le Conseil Communautaire décide d'adopter :

- la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif pour 2017 relatif au Budget Principal.
- la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif pour 2017 relatif au Budget Annexe du Plan Local d'Insertion par l'Emploi.
- la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif pour 2017 relatif au Budget Annexe du Parc d'Activités du Marillon à Saint-Amand-les-Eaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**158/17 - Approbation des actes budgétaires et comptables et du rapport d'activités pour 2016 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut**

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les actes budgétaires et comptables et le rapport d'activités pour 2016 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

---

**159/17 - Syndicat Intercommunal de Mobilité Organisatrice Urbaine du Valenciennois : Attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2017**

Afin de poursuivre la réalisation des infrastructures des deux premières lignes du tramway, une subvention exceptionnelle d'investissement est demandée aux membres du SIMOUV.

Cette subvention exceptionnelle s'élève à 6,5 M € pour les membres du Syndicat, soit 3,25 M € pour Valenciennes Métropole et 3,25 M € pour La Porte du Hainaut.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement au SIMOUV d'une subvention exceptionnelle d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2017, et ce, pour un montant maximum de 3 250 000 €uros.
- d'approuver le projet de convention portant versement de cette subvention d'investissement.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la signature de la convention et ses avenants éventuels.

Adoptée à l'unanimité

---

**160/17 - Politique d'Aménagement Durable et d'Equilibre des Territoires : Demande de financement pour la ZAC des Pierres Blanches comme vitrine de la REV3 en région Hauts de France**

La CAPH mène actuellement des projets susceptibles d'émerger à la Politique Régionale d'Aménagement d'Equilibre des Territoires (PRADET) menée par la Région. En effet, plusieurs niveaux d'enjeux territoriaux ont été valorisés par la mise en place de différents fonds.

Ainsi, la requalification de la zone des Pierres Blanches à Denain, qui présente les atouts indéniables d'une zone d'activités nouvelle génération très en phase avec les ambitions durables et de transition énergétique portées par la Région, pourrait prétendre au Fonds d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM).

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention pour l'accompagnement de la ZAC des Pierres Blanches.
- de valider le plan de financement prévisionnel intégrant la participation financière de la Région Hauts de France.

Adoptée à l'unanimité

---

**161/17 - Politique d'Aménagement Durable et d'Equilibre des Territoires : Demande de financement - Volet économique et patrimonial Arenberg Creative Mine**

La CAPH mène actuellement des projets susceptibles d'émerger à la Politique Régionale d'Aménagement d'Equilibre des Territoires (PRADET) menée par la Région. En effet, plusieurs niveaux d'enjeux territoriaux ont été valorisés par la mise en place de différents fonds.

Ainsi, les travaux visant la valorisation culturelle patrimoniale économique et scientifique du site minier « Arenberg Creative Mine » pourrait prétendre au Fonds d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM).

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention pour le projet prévisionnel et répondant aux critères du FADM.

- de valider le plan de financement prévisionnel intégrant la participation financière de la Région.

Adoptée à l'unanimité

---

**162/17 - Politique d'Aménagement Durable et d'Equilibre des Territoires : Demande de financement pour la création d'un réseau de halles en milieu rural (Sars-et-Rosières, Rosult, Lecelles et Mastaing)**

La CAPH mène actuellement des projets susceptibles d'émerger à la Politique Régionale d'Aménagement d'Equilibre des Territoires (PRADET) menée par la Région. En effet, plusieurs niveaux d'enjeux territoriaux ont été valorisés par la mise en place de différents fonds.

Ainsi par la mise en place de la troisième phase de création de halles dans les communes rurales (Lecelles, Sars-et-Rosières, Rosult et Mastaing), la CAPH pourrait prétendre au Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT) et au Fonds d'Appui aux Projets d'Agglomération (FAPA).

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention pour l'accompagnement du réseau de halles couvertes au titre du FAAT et du FAPA.
- de valider le plan de financement prévisionnel intégrant la participation financière de la Région Hauts-de-France.

Adoptée à l'unanimité

---

**163/17 - Dotation de Soutien à l'investissement local – Dossier CAPH 2017 : Déploiement de la stratégie numérique à visée touristique et patrimoniale, notamment sur les sites UNESCO du valenciennois**

Pour inciter les collectivités à continuer à investir, la loi de Finances 2017 a prévu dans son article 141 un fonds dédié au soutien des investissements réalisés par les communes et intercommunalités.

Sur le volet patrimonial, une collaboration inter-EPCI avec la CAVM et les deux offices de tourisme de l'arrondissement est prévue afin de bâtir une stratégie numérique à visée touristique et patrimoniale sur les sites classés UNESCO.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la dotation de soutien à l'investissement local au titre de la stratégie numérique à visée touristique et patrimoniale, notamment sur les sites UNESCO du valenciennois

Adoptée à l'unanimité

---

**164/17 - Equipements culturels d'intérêt communautaire : Modification des modalités de gestion**

Afin de fluidifier le processus de mise à disposition des équipements culturels d'intérêt communautaire et d'en garantir leur utilité optimale, il est proposé de modifier les modalités d'organisation et de gestion comme suit :

La CAPH a décidé de confier aux communes de Denain, La Sentinelle et Saint-Amand-les-Eaux la gestion de l'équipement, comprenant :

- La gestion administrative de l'occupation du bien,
- La gestion scénique du bien, si besoin selon la nature de l'occupation.

A ce titre, les communes :

- Gèrent le planning d'occupation de l'équipement (spectacles et manifestations), en veillant à prioriser les réservations de la CAPH,
- Vérifient la complétude du dossier de demande (attestation d'assurance, identification du demandeur),
- Organisent le suivi administratif des mises à dispositions de l'équipement aux tiers (associations, organismes divers, entreprises) qui en font la demande, et les formalise par l'élaboration et la conclusion d'une convention de mise à disposition et le suivi de son exécution,
- Dressent un état des lieux à la remise et à la restitution des clés,
- Assurent la conservation et la restitution du dépôt de garantie,
- Font signer le règlement intérieur de l'équipement à tout utilisateur.

Le Conseil Communautaire décide :

- de réviser les modalités d'organisation et de gestion des équipements culturels repris ci-dessous, pour en confier la gestion aux communes :

| Communes             | Equipements      |
|----------------------|------------------|
| Denain               | Théâtre          |
| La Sentinelle        | Salle culturelle |
| Saint-Amand-les-Eaux | Pôle culturel    |

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de gestion correspondantes.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **165/17 - Equipements culturels d'intérêt communautaire : Modification des modalités de remboursement des frais de fonctionnement**

Suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes et afin de mettre en conformité les modalités de remboursement des frais de fonctionnement des équipements d'intérêt communautaire avec les dispositions législatives et réglementaires, le Conseil Communautaire décide :

- d'ajuster les modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de la mise à disposition de service pour les équipements culturels d'intérêt communautaire.
- de retenir le principe d'un remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition sur la base d'un coût unitaire calculé sur les dépenses réelles.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions de mise à disposition des équipements culturels d'intérêt communautaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

---

---

**166/17 - Médiathèque communautaire Des Encres de Saint-Amand-les-Eaux : Demande de financement pour le projet de rénovation**

Dans le cadre du développement du réseau fonctionnel de lecture publique de la CAPH et afin de répondre aux besoins des usagers dans ce domaine, il convient d'effectuer des travaux de rénovation et de réaménagement de la médiathèque communautaire de Saint-Amand-les-Eaux.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter l'avant-projet définitif de l'opération « Médiathèque communautaire de Saint-Amand-les-Eaux ».
- de solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès de la DRAC Nord-Pas-de-Calais-Picardie concernant le projet de rénovation et de réaménagement de la Médiathèque communautaire de Saint-Amand-les-Eaux.
- de valider le plan de financement prévisionnel.

Adoptée à l'unanimité

---

**167/47 - Syndicat Mixte de l'Aéroport du Valenciennois Charles Nungesser : Signature d'une convention de subvention d'équipement pour les travaux de reprise d'une partie du parking « avions » principal**

Les ressources du Syndicat sont constituées en partie de la contribution financière de la CAVM et de la CAPH et éventuellement d'un concours financier complémentaire de ces membres pour la réalisation d'un projet d'investissement.

Aussi, dans le cadre des travaux du parking « Avions » ayant subi une réelle dégradation suite à des infiltrations d'eaux pluviales, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter de verser une subvention d'équipement au profit du Syndicat de l'Aéroport du Valenciennois Charles Nungesser d'un montant de 75 000 € HT pour les travaux de reprise d'une partie du parking « Avions » principal.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative au versement de la subvention d'équipement pour les travaux de reprise d'une partie du parking « Avions » principal, ainsi que ses avenants éventuels.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

---

**168/47 - Syndicat Mixte des Docks Seine Nord Europe : Modalités d'adhésion et désignation des représentants**

Suite à la décision du Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut d'adhérer au Syndicat Mixte des Docks Seine Nord Europe le 06 février 2017 (délibération n°31/17), le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet des statuts du Syndicat Mixte des Docks Seine Nord Europe.

- de désigner les représentants de La Porte du Hainaut au sein du Syndicat Mixte des Docks Seine Nord, à savoir 3 titulaires et 3 suppléants :

| Titulaires                       | Suppléants                         |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain) | Michel SION (Escaudain)            |
| Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin) | Jacques DUBOIS (Nivelle)           |
| Michel QUIÉVY (Mortagne du Nord) | Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger) |

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les statuts du Syndicat Mixte des Docks Seine Nord Europe.

Adoptée à l'unanimité

#### **169/17 - Instauration du Droit de Prémption Urbain en lieu et place du périmètre de la Z.A.D dénommée « Le Nouveau Monde Ouest » à Denain**

L'arrêté préfectoral instituant la Z.A.D « Le Nouveau monde Ouest » prend fin en décembre 2017.

Aussi, afin d'instaurer le DPU dans la Z.A.D une fois que le périmètre sera caduc et afin de poursuivre les actions foncières engagées dans les quartiers anciens et dégradés de cette zone, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'extension du périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain au périmètre de la ZAD dénommée « Le Nouveau Monde Ouest » dès que cette dernière arrivera à son terme en décembre 2017.
- de confirmer les périmètres du droit de préemption urbain tels que définis par les communes de Bouchain et Roeulx.
- d'acter la modification du tableau récapitulatif le champ d'application du droit de préemption urbain.
- d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

#### **170/17 - Contrat de Ville 2017 - Programmation complémentaire : Participation Financière de la CAPH aux actions Politiques de la Ville**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, il est nécessaire d'inscrire les actions complémentaires Politiques de la Ville dans la programmation.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les plans de financement des actions.
- d'allouer, au titre de la participation de la CAPH aux actions Politiques de la Ville, les subventions aux différents maîtres d'ouvrage (Associations et CCAS) ci-dessous ; l'intervention financière de la CAPH étant plafonnée aux montants indiqués.

|               |   |  |                 |         |         |                 |
|---------------|---|--|-----------------|---------|---------|-----------------|
| PC-2-CV17-01  | Bibliothèque parentale "Les parenthèques"                   | Association des Anciennes et Anciens Elèves de Roeux | 7 397 €         |         |         | 7 397 €         |
| PC-5-CV17-02  | Centre d'Entretiens Familiaux                               | GREID  | 6 900 €         |         |         | 6 900 €         |
| PC-6-CV17-03  | Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales    | CIDFF  | 4 250 €         |         |         | 4 250 €         |
| PC-4-CV17-05  | Lutte contre la précarité énergétique et accès à la culture | UNIS-CITÉ  | 9 000 €         | 4 930 € | 7 977 € | 21 907 €        |
| <b>TOTAUX</b> |   |  | <b>27 547 €</b> |         |         | <b>40 454 €</b> |

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables se rapportant à ces actions.

Adoptée à l'unanimité

**171/17 - Renouveau Urbain des quartiers d'habitat ancien minier de La Porte du Hainaut Raismes SABATIER, Escaudain/Lourches/Roeux SCHNEIDER : Demande de subventions**

Dans le cadre du programme d'études pré-opérationnelles de requalification urbaine, de redynamisation sociale, économique et de valorisation patrimoniale et environnementale porté par La Porte du Hainaut sur les deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville « Sabatier » à Raismes, et « Schneider » à Escaudain, Lourches et Roeux, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des études pré-opérationnelles de requalification urbaine ci-dessous.

| Etude de renouvellement urbain et social des QPV d'habitat minier : SABATIER et SCHNEIDER |     |                  |              |            |                  |
|---|-----|------------------|--------------|------------|------------------|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  |     |                  |              |            |                  |
| PROJET  |     | DÉPENSES €       |              | RECETTES € |                  |
| Etude Sabatier  |     | 138 379,84 €     |              |            |                  |
| Etude Schneider   |     | 142 426,00 €     |              |            |                  |
|   | HT  | 280 805 €        | Région       |            | 50 000 €         |
|   | TVA | 56 215 €         | CAPH         |            | 287 020 €        |
|   | TTC | 337 020 €        |              |            |                  |
| <b>TOTAL TTC</b>  |     | <b>337 020 €</b> | <b>TOTAL</b> |            | <b>337 020 €</b> |

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Région Hauts de France et de tous les organismes compétents, à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants à ces opérations.

Adoptée à l'unanimité

**172/17 - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain de La Porte du Hainaut Denain Centre / Lourches Gambetta : Demande de subventions.**

Dans le cadre du programme d'études sous maître d'ouvrage de la CAPH contractualisée au sein du protocole de préfiguration de renouvellement urbain, il convient de préciser les contributions de chacun dans un plan de financement détaillé.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des études de renouvellement urbain ci-dessous.

| ETUDE URBAINE PRE-OPERATIONNELLE SUR LES COMMUNES DE DENAIN ET LOURCHES                 |   |         |         |                   |         |                   |        |        |        |        |        |
|---|---|---------|---------|-------------------|---------|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES SUITE A LA SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION NPNRU |   |         |         |                   |         |                   |        |        |        |        |        |
| NPNRU - Quartier d'Interet National (QIN) "DENAIN-CENTRE"                               |   |         |         |                   |         |                   |        |        |        |        |        |
| TITRE   | COUT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)                  | ANRU    |         | CAISSE DES DEPOTS |         | ANAH              |        | REGION |        |        |        |
|   |   | (€ HT)  | Taux    | (€ HT)            | Taux    | (€ HT)            | Taux   | (€ HT) | Taux   |        |        |
| ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE   | 140 875   | 53 500  | 38%     | -                 | 0%      | -                 | 0%     | -      | 0%     |        |        |
| ETUDE URBAINE PRE-OPERATIONNELLE  | LOT N°1<br>Volet urbain, paysager et économique | 140 160 | 42 048  | 30%               | 28 032  | 20%               | -      | 0%     | 28 032 | 20%    |        |
|   | LOT N°2<br>Volet habitat privé (OPAH RU)        | 159 620 | -       | 0%                | 31 924  | 20%               | 47 888 | 30%    | 31 924 | 20%    |        |
|   | LOT N°3<br>Volet sociologie et peuplement       | 86 480  | 43 240  | 50%               | -       | 0%                | -      | 0%     | -      | 0%     |        |
|   | LOT N°4<br>Volet marketing territorial          | 74 960  | 14 992  | 20%               | 22 488  | 30%               | -      | 0%     | 14 992 | 20%    |        |
|   | TOTAL HT  | 602 095 | 153 780 |                   | 82 444  |                   | 47 888 |        | 74 948 |        |        |
| TOTAL TTC   | 722 914   |         |         |                   |         | 359 038           |        |        |        |        |        |
| RESTE A CHARGE CAPH   | 363 456   |         |         |                   |         |                   |        |        |        |        |        |
| Quartier Prioritaire Politique de la Ville "LOURCHES GAMBETTA" (Hors NPNRU)             |   |         |         |                   |         |                   |        |        |        |        |        |
| TITRE   | COUT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)                  | ANRU    |         | CAISSE DES DEPOTS |         | ANAH              |        | REGION |        |        |        |
|   |   | (€ HT)  | Taux    | (€ HT)            | Taux    | (€ HT)            | Taux   | (€ HT) | Taux   |        |        |
| ETUDE URBAINE PRE-OPERATIONNELLE  | LOT N°1<br>Volet urbain, paysager et économique | 39 653  | -       | 0%                | -       | 0%                | -      | 0%     | -      | 0%     |        |
|   | LOT N°2<br>Volet habitat privé (OPAH RU)        | 13 880  | -       | 0%                | -       | 0%                | 6 940  | 60%    | 2 778  | 20%    |        |
|   | LOT N°3<br>Volet sociologie et peuplement       | 5 620   | -       | 0%                | -       | 0%                | -      | 0%     | -      | 0%     |        |
|   | LOT N°4<br>Volet marketing territorial          | 18 740  | -       | 0%                | -       | 0%                | -      | 0%     | 3 748  | 20%    |        |
|   | TOTAL HT  | 77 993  | -       |                   | -       |                   | 6 940  |        | 14 455 |        |        |
| TOTAL TTC   | 93 352  |         |         |                   |         | 21 393            |        |        |        |        |        |
| RESTE A CHARGE CAPH   | 71 957  |         |         |                   |         |                   |        |        |        |        |        |
| SYNTHESE  |   |         |         |                   |         |                   |        |        |        |        |        |
| COUT TOTAL TTC  | 815 665   | CAPH    | 435 413 | ANRU              | 153 780 | CAISSE DES DEPOTS | 82 444 | ANAH   | 54 826 | REGION | 39 403 |
|   |   | 53%     |         | 19%               |         | 10%               |        | 7%     |        | 14%    |        |

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Région Hauts de France et de tous les organismes compétents, à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants à ces opérations.

Adoptée à l'unanimité

### 173/17 - Conventions d'Utilité Sociale avec les bailleurs sociaux : Participation à l'élaboration

Les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) précisent la politique patrimoniale, d'investissement et sociales des organismes HLM. Elles comportent l'état de l'occupation sociale des immeubles ou ensemble immobiliers déclinés selon qu'ils soient situés ou non sur le territoire d'un quartier prioritaire Politique de la Ville.

L'article L.445-1 du Code de la construction et de l'habitation permet aux EPCI d'être associés à l'élaboration de ces conventions pour la période 2018-2023 et également d'en être signataires.

Aussi, afin d'être associé à l'élaboration des CUS notamment dans le cadre des travaux menés par la Conférence Intercommunale du Logement, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à signer les Conventions d'Utilité Sociale des 4 principaux bailleurs du territoire : SIGH, SIA Habitat, Maisons et Cités et Habitat du Nord et les éventuels avenants s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

### 174/17 - Gestion des aides à la pierre : Actualisation de la Programmation Logements Locatifs Sociaux 2017 et pré-programmation 2018

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre confiée par l'Etat à la CAPH et du dispositif en faveur de la relance de la construction de logement sociaux et de la réhabilitation du parc HLM développé par la CAPH, le Conseil Communautaire décide :

- d'actualiser la programmation 2017 et la pré-programmation 2018 des aides à la pierre, conformément au tableau présenté ci-dessous.

| PROGRAMMATION CAPH "Aides à la pierre" 2017-2018<br>Conseil Communautaire du 16 octobre 2017  |                      |                            |                  |            |            |           |            |
|---|----------------------|----------------------------|------------------|------------|------------|-----------|------------|
| Production neuve  |                      |                            |                  |            |            |           |            |
| Code<br>Projet  | COMMUNES             | Adresse                    | Maître d'ouvrage | Nb<br>PLAI | Nb<br>PLUS | Nb<br>PLS | Nb<br>PSLA |
| Réhabilitation  |                      |                            |                  |            |            |           |            |
| Code<br>Projet  | COMMUNES             | Adresse                    | Maître d'ouvrage | Nb PAM     |            |           |            |
| 783   | BOUCHAIN             | Résidence les Jours Heures | SA du HAINAUT    | 20         |            |           |            |
| 672   | DOUCHY-LES-MINES     | Rue Boileau                | SA du HAINAUT    | 12         |            |           |            |
| 785   | ESCAUDAIN            | Rue Frasnes les Gosselles  | SA du HAINAUT    | 16         |            |           |            |
| 786   | ESCAUDAIN            | Rue Watrissse              | SA du HAINAUT    | 18         |            |           |            |
| 780   | RAISMES              | 22 rue Henri Barbusse      | SA du HAINAUT    | 1          |            |           |            |
| 701   | RAISMES              | 13 Boulevard Claire        | SA du HAINAUT    | 1          |            |           |            |
|   | RAISMES              | Cité du Pinson ancienne    | Maisons et Cités | 26         |            |           |            |
| 749   | RAISMES              | Cité du Pinson ancienne    | SIA Habitat      | 193        |            |           |            |
| 784   | SAINT AMAND LES EAUX | Rue Albert Lambert         | SA du HAINAUT    | 17         |            |           |            |
| 720   | TRITH ST LEGER       | Les Godenettes extension   | SA du HAINAUT    | 63         |            |           |            |
| 782   | TRITH-SAINT-LEGER    | Avenue Clotaire Colin      | SA du HAINAUT    | 92         |            |           |            |
|   |                      |                            |                  | 459        |            |           |            |
| Le nombre de logements et le type de financement correspond à la demande du Maître d'ouvrage et aux remarques éventuelles des communes. |                      |                            |                  |            |            |           |            |
| Le nombre de logements et le type de financement sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dépôt du dossier de financement                   |                      |                            |                  |            |            |           |            |

Adoptée à l'unanimité

### 175/17 - Collecte des déchets ménagers : Présentation du rapport annuel 2016

Les rapports annuels sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés doivent être présentés chaque année aux élus. Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel 2016 portant sur la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Adoptée à l'unanimité

### 176/17 - EPAGE Scarpe Aval : Etude de préfiguration

Suite à la candidature de la CAPH avec la CAVM à l'appel à partenaires du CEREMA, les 2 collectivités ont été retenues afin d'établir un état des lieux et des scénarii concernant la prise de compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

De la complexité du cours d'eau, le SAGE Scarpe Aval a été associé à la démarche afin d'apporter ses connaissances mais également participer à la réflexion, au même titre que le SAGE de la Sensée et celui de l'Escaut.

Afin d'avoir une réflexion globale sur ce cours d'eau et face au regard des enjeux locaux, le bureau de la CLE du SAGE propose de mener une étude de préfiguration pour la constitution d'un EPAGE sur le bassin versant de la Scarpe Aval afin d'apporter aux élus des éléments d'aide à la décision avec des propositions concrètes pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à signer une convention de partenariat pour l'étude de préfiguration d'un EPAGE Scarpe Aval en vue d'une prise de compétence GEMAPI.
- d'autoriser le versement d'une participation financière de la CAPH d'un montant de 10 498,30 €.
- d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

---

**177/17 - Plan Climat Air Énergie Territorial de La Porte du Hainaut : Gouvernance et mise en place de la stratégie territoriale**

La loi de transition énergétique impose pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui s'appuie sur la mobilisation forte des acteurs économiques et publics afin de co-construire un programme d'actions, avant sa mise en œuvre efficace.

À ce titre, La Porte du Hainaut, qui conduit réglementairement l'élaboration du Plan Climat, mettra en place un comité de pilotage. Les conditions mises en place pour assurer un portage politique contribueront pleinement à ce que la concertation soit réussie et que le contenu du programme d'actions soit partagé et réponde aux enjeux du territoire au travers de deux objectifs :

- la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

La Porte du Hainaut confie la mission PCAET à un prestataire pour :

- réaliser le diagnostic territorial,
- proposer une stratégie territoriale,
- procéder à l'évaluation environnementale stratégique.

Le coût de cette prestation est estimé à 90 000 euros.

Le Conseil Communautaire décide :

- de s'engager dans la démarche du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en mettant en place les moyens techniques et la gouvernance politique assurant les conditions de mise en œuvre de la démarche.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables se rapportant à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

---

**178/17 - RD 169 : Reconnaissance de l'intérêt communautaire des travaux de voirie et autorisation de lancer les travaux**

La CAPH accompagne le Département sur le volet investissement pour la réalisation des trottoirs, l'enfouissement des réseaux de téléphone et des réseaux de basse tension, la pose du génie civil de fibre optique et de l'éclairage public neuf et la réalisation de dispositifs limitant la vitesse.

L'opération des travaux sur la RD 169 située Rue Jean Jaurès à Raismes respecte les plafonds d'intervention de la CAPH fixés à 697,26 € TTC le mètre linéaire.

Le montant à la charge de la CAPH est de 1 045 890 € TTC soit 1500 ml x 697,26 € TTC (montant à actualiser selon la règle fixée par la délibération n°199/07 : actualisation annuelle en juin en fonction du dernier index TP01 publié pour les opérations qui n'auront pas reçu de commencement d'exécution en terme de travaux, au jour de la publication de l'index).

Le Conseil Communautaire décide :

- de reconnaître d'intérêt communautaire les travaux de réalisation de trottoirs, l'enfouissement des réseaux de téléphonie, l'enfouissement des réseaux de basse tension, la pose du génie civil de fibre optique, la pose d'un éclairage public neuf et la réalisation de dispositifs limitant la vitesse sur la RD 169 Rue Jean Jaurès à Raismes.
- d'autoriser la réalisation des travaux dont le montant à la charge de la CAPH est de 1 045 890 € TTC, montant qui sera actualisé en fonction de l'évolution annuelle du plafond d'intervention.

- d'autoriser la signature d'une convention pour l'aménagement des dépendances de la RD 169.

Adoptée à l'unanimité

---

## QUESTIONS DIVERSES

- Engagements juridiques du 1<sup>er</sup> semestre 2017.
- 
- 

Fait à Wallers, le Lundi 16 Octobre 2017

Le Président

Alain BOCQUET

